



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

National Finance

Finances nationales

Chair:

The Honourable DONALD H. OLIVER

Président :

L'honorable DONALD H. OLIVER

Tuesday, April 12, 2005

Le mardi 12 avril 2005

Issue No. 16

Fascicule n^o 16

First meeting on:

Première réunion concernant :

Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act

Le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|---|--|
| * Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Comeau Cools Downe Ferretti Barth | Harb * Kinsella (or Stratton) Murray, P.C. Ringuette Stollery Stratton |
|---|--|

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*March 24, 2005*).

The name of the Honourable Senator Forrestall is substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*April 12, 2005*).

The name of the Honourable Senator Stratton is substituted for that of the Honourable Senator Forrestall (*April 12, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|---|--|
| * Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Comeau Cools Downe Ferretti Barth | Harb * Kinsella (ou Stratton) Murray, C.P. Ringuette Stollery Stratton |
|---|--|

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Downe est substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*le 24 mars 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Forrestall est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 12 avril 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall (*le 12 avril 2005*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Monday, March 21, 2005:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Hubley, for the second reading of Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 21 mars 2005 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ringuette, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 12, 2005
(21)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:35 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Deputy Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Day, Downe, Ferretti Barth, Murray, P.C., Ringuette, Stollery and Stratton (8).

In attendance: Guy Beaumier and Odette Madore, Research Officers, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, March 21, 2005, the committee began its consideration of Bill C-8, An Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act.

WITNESSES:

Public Service Human Resources Management Agency:

Jean-Claude Dumesnil, Director General, Strategic Planning;

Mylène Bouzigon, Senior General Counsel, Finance, Treasury Board, Public Service Human Resources Management Agency.

The Deputy Chair made a statement.

Mr. Dumesnil made a statement and, together with Ms. Bouzigon, answered questions.

At 10:38 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:**PROCÈS-VERBAL**

OTTAWA, le mardi 12 avril 2005
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Day, Downe, Ferretti Barth, Murray, C.P., Ringuette, Stollery et Stratton (8).

Également présents : Guy Beaumier et Odette Madore, attachés de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 21 mars 2005, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles.

TÉMOINS :

Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada :

Jean-Claude Dumesnil, directeur général, Planification stratégique;

Mylène Bouzigon, avocate générale principale, Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada.

Le vice-président fait une déclaration.

M. Dumesnil fait une déclaration puis, aidé de Mme Bouzigon, répond aux questions.

À 10 h 38, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 12, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-8, to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act, met this day at 9:35 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Ladies and gentlemen, I call this meeting to order. This is the 20th meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. Our chairman, Senator Oliver, is out of the country on Senate business and has asked me to stand in for him.

I would remind the committee that our field of interest is government spending, either directly through the estimates or indirectly through various government bills.

[*Translation*]

On March 21, Bill C-8, an Act to amend the Financial Administration Act, the Canada School of Public Service Act and the Official Languages Act was referred to our committee by the Senate.

[*English*]

Our witnesses this morning are from the Public Service Human Resources Management Agency — Mr. Jean-Claude Dumesnil, director general, strategic planning, and Ms. Mylène Bouzigon, senior general counsel.

I understand that Mr. Dumesnil has some introductory remarks with respect to Bill C-8.

[*Translation*]

Mr. Jean-Claude Dumesnil, Director General, Strategic Planning, Public Service Human Resources Management Agency: Mr. Deputy-Chair, I am accompanied today by Ms. Mylène Bouzigon, Senior General Counsel, Treasury Board Legal Service Unit. We are acting on behalf of Monique Boudrias, Executive Vice-President of the Agency, who apologizes for her absence as she is out of the country for professional commitments. However, she indicated that she will be pleased, upon her return on April 18, to meet with the members of this committee if they have additional questions for her.

The Public Service Human Resources Management Agency of Canada was created by orders in council as a result of the government reorganization that took place on December 12, 2003. One of the goals of this change was to modernize and foster ongoing excellence in human resources management and leadership across the public service. The

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 12 avril 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles, se réunit aujourd'hui à 9 h 35 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Cette réunion est la 20^e tenue par le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Notre président, le sénateur Oliver, est à l'étranger pour des engagements à remplir pour le Sénat et m'a demandé de le remplacer.

Je rappelle au comité que nous examinons la question des dépenses publiques, soit directement en examinant le budget ou indirectement en étudiant des projets de loi.

[*Français*]

Le 21 mars dernier, le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada et la Loi sur les langues officielles a été renvoyé à notre comité par le Sénat.

[*Traduction*]

Ce matin, nous entendons des représentants de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada — M. Jean-Claude Dumesnil, directeur général, Planification stratégique et Mme Mylène Bouzigon, avocate générale principale.

Je pense que M. Dumesnil a quelques remarques préliminaires sur le projet de loi C-8.

[*Français*]

M. Jean-Claude Dumesnil, directeur général, Planification stratégique, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada : Monsieur le vice-président, je suis accompagné de Mme Mylène Bouzigon, avocate générale principale du Service juridique du portefeuille du président du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous représentons Monique Boudrias, première vice-présidente de l'agence, qui s'excuse de ne pas pouvoir se présenter aujourd'hui devant ce comité puisqu'elle est en déplacement à l'étranger dans le cadre de ses fonctions. Toutefois, elle nous a chargés de vous mentionner que dès son retour le 18 avril prochain, elle se tiendra à votre entière disposition si les membres du comité souhaitaient lui adresser des questions additionnelles.

L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a été créée par décret suite à la réorganisation gouvernementale du 12 décembre 2003. L'un des objectifs clés visés par ce changement est de moderniser et de favoriser l'excellence en matière de gestion des ressources humaines et de leadership à travers la fonction publique. Le

purpose of Bill C-8 is to give legislative confirmation to orders in council that created the agency. It is important to note that it does not change powers or functions already conferred on the agency. This bill nearly enshrines in legislation what already exists in fact.

Essentially, Bill C-8 does four things. First, it adds the position of President of the Agency to the Financial Administration Act, just as the Secretary of the Treasury Board and the Comptroller General of Canada are already identified in the act. Second, it specifies the nature of the powers and functions that may be delegated by the Treasury Board to the President of the Agency, in the same manner as set out in the FAA for the Secretary of the Treasury Board and the Comptroller General of Canada. Third, Bill C-8 stipulates that the President of Treasury Board is responsible and accountable for the coordination of the activities of the Secretary of the Treasury Board, the Comptroller General of Canada and the President of the Agency. Please note that the term "accountable" was added at the time of the review by the Standing Committee on Government Operations and Estimates. This is the only amendment made to Bill C-8. It was unanimously adopted.

And finally, as a result of the changes, Bill C-8 requires amendments to two other acts, an amendment to the Canada School of Public Service Act to appoint the President of the Agency as an ex-officio member of the School's Board of Governors, replacing the President of the Public Service Commission. It also requires an amendment to the Official Languages Act to stipulate that it is the President of the Agency, rather than the Secretary of the Treasury Board, who will provide the Commissioner of Official Languages with any audit reports that are prepared under the responsibility of the Treasury Board.

[English]

As you can see, although they are relatively modest additions to the Financial Administration Act, Bill C-8 constitutes a key step for the administration of the public service. First, a legislative base will provide greater visibility, legitimacy and stability to the agency that only a legal framework can offer. This will facilitate the implementation of its policies, programs and services. Second, a legislated mandate would clarify the role of the agency within the system and with the unions. It will clarify its relationship within the Treasury Board portfolio and the role of Treasury Board as employer. Third, a legislative base will support better integration of activities in respect of human resources management within the Treasury Board portfolio. Fourth, giving a legislative base to the agency demonstrates the importance placed by government on human resources management and signals government's recognition that its most precious resource is its employees who serve Canadians.

projet de loi C-8 vise à confirmer par voie législative les décrets qui ont établi l'agence. Il est important de noter que les pouvoirs ou fonctions déjà remis à l'agence demeurent inchangés. Ce projet de loi ne fait qu'entériner sur le plan législatif ce qui existe déjà dans les faits.

Le projet de loi C-8 fait essentiellement quatre choses : premièrement, il ajoute le poste de président de l'agence à la Loi sur la gestion des finances publiques, tout comme y figurent déjà le secrétaire du Conseil du Trésor et le contrôleur général du Canada; deuxièmement, il précise la nature des pouvoirs et des fonctions que le Conseil du Trésor peut déléguer au président de l'agence tout comme le fait la Loi sur la gestion des finances publiques pour le secrétaire du Conseil du Trésor et le contrôleur général du Canada; troisièmement, le projet de loi C-8 stipule que le président du Conseil du Trésor est responsable et tenu de rendre compte de la coordination des activités du secrétaire du Conseil du Trésor et du contrôleur général du Canada et du président de l'agence. Veuillez noter que l'expression « rendre compte » a été ajoutée lors de l'examen du projet de loi par le Comité permanent des opérations gouvernementales et d'attributions budgétaires. C'est la seule modification qui a été apportée au projet de loi C-8, et elle a été adoptée à l'unanimité.

Enfin, le projet de loi C-8 requiert des modifications corrélatives à deux autres lois. Il nécessite une modification à la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada afin de désigner le président de l'agence comme membre d'office du conseil d'administration de l'école en remplacement du président de la Commission de la fonction publique. Il nécessite également une modification à la Loi sur les langues officielles afin de stipuler que ce sera désormais le président de l'agence plutôt que le secrétaire du Conseil du Trésor qui devra fournir au commissaire aux langues officielles les rapports de vérification préparés sous les auspices du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'ajouts relativement modestes à la Loi sur la gestion des finances publiques. Toutefois, le projet de loi C-8 représente une étape importante pour l'administration de la fonction publique. Premièrement, un fondement législatif donnera à l'Agence une visibilité, une légitimité et une stabilité plus grandes que ne pourrait le faire un simple cadre juridique. La mise en œuvre de ses politiques, programmes et services s'en trouve ainsi facilitée. Deuxièmement, un mandat conféré par législation clarifiera le rôle de l'Agence au sein du système, y compris pour les syndicats. En particulier, il clarifiera ses relations avec le portefeuille du Conseil du Trésor, de même qu'avec le Conseil du Trésor en tant qu'employeur. Troisièmement, un fondement législatif favorisera une meilleure intégration des activités reliées à la gestion des ressources humaines dans le portefeuille du Conseil du Trésor. Quatrièmement, le fait de doter l'Agence d'un fondement législatif démontre l'importance que le gouvernement accorde à la gestion des ressources humaines. Il s'agit d'un signe de reconnaissance de la part du gouvernement que ses employés, c'est-à-dire ceux et celles qui sont au service des Canadiens et des Canadiennes, constituent sa ressource la plus précieuse.

The federal public service is Canada's largest employer. Setting up a human resources management agency for the public service sends an unequivocal signal to all managers, public servants and union representatives that some human resources management is a priority for the Government of Canada. That is why, as a public servant, I am proud to present Bill C-8.

I should like to bring to the attention of senators some technical aspects on the way in which Bill C-8 was drafted. Bill C-8 was written prior to the coming-into-force date of section 5 of the Public Service Modernization Act, the PSMA. As both Bill C-8 and section 5 of the PSMA aim to modify section 6 of the Financial Administration Act, coordinating amendments were built into Bill C-8 to plan for this uncertainty, should section 5 of the PSMA come into force before or after Bill C-8. These coordinating amendments are in clauses 4 and 5 of Bill C-8. However, it is now known that section 5 of the PSMA came into force on December 1, 2004. Consequently, since December, as per the provisions of Bill C-8, clause 1 of Bill C-8 has been repealed and replaced by clause 4 of the same bill; clause 5 of the bill is no longer relevant; and only clauses 2, 3, 4, 6 and 7 will come into force after the passage of the bill.

On this basis, the Standing Committee on Government Operations and Estimates of the House of Commons approved Bill C-8, as a whole, knowing that coordinating amendments had been provided in the bill.

The Deputy Chairman: Thank you for your introductory comments. We are privileged to have with us today the sponsor of Bill C-8 in the Senate, Senator Ringuette.

[Translation]

Senator Ringuette: I accepted to sponsor the bill in the Senate because it seemed obvious to me that as legislators, over the last few years, we hadn't addressed the issue of the management of human resources within the public service.

As Mr. Dumesnil mentioned, as the public service is Canada's largest employer, I consider this a serious oversight. I am pleased to see that there will be a specific focus on human resources in order to ensure sound, effective and generally fair management.

I have two small questions for Mr. Dumesnil. You mentioned that the president of the agency is now going to take over for the president of the Public Service Commission and join the School of Public Service. Is there a reason for this change?

En fait, en tant qu'employeur le plus important au pays, la fonction publique fédérale — la création d'une véritable Agence de gestion des ressources humaines pour la fonction publique fédérale — envoie un signal non équivoque aux gestionnaires, aux fonctionnaires et aux représentants syndicaux selon lequel une gestion des ressources humaines saine s'inscrit dans les priorités du gouvernement du Canada. C'est la raison pour laquelle en tant que fonctionnaire je suis fier de présenter le projet de loi C-8.

J'aimerais rapidement porter votre attention sur quelques aspects techniques sur la façon dont a été rédigé le projet de loi C-8. Le projet de loi C-8 a été rédigé avant que ne soit connue la date d'entrée en vigueur de l'article 5 de la Loi sur la modernisation de la fonction publique. Étant donné que le projet de loi C-8 et l'article 5 de la Loi sur la modernisation de la fonction publique visent tous les deux à modifier l'article 6 de la Loi sur la gestion des finances publiques, des dispositions de coordination ont été incluses dans le projet C-8 dans le cas où l'article 5 de la Loi sur la modernisation de la fonction publique entrerait en vigueur avant ou après le projet de loi C-8. Ces dispositions de coordination sont les articles 4 et 5 du projet de loi C-8. Toutefois, nous savons maintenant que l'article 4 de la Loi sur la modernisation de la fonction publique est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2004. Par conséquent, depuis le 1^{er} décembre 2004, les dispositions du projet de loi C-8 prévoient que : l'article 1 du projet de loi C-8 soit abrogé et remplacé par l'article 4 du projet de loi C-8. L'article 5 du projet de loi C-8 ne s'applique plus et seuls les articles 2, 3, 4, 6 et 7 entrèrent en vigueur.

Sur cette base, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes avait approuvé le projet de loi C-8 dans son ensemble en considérant qu'il contenait toutes les dispositions de coordination nécessaires.

Le vice-président : Merci pour votre déclaration préliminaire. Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous le parrain du projet de loi C-8 au Sénat, le sénateur Ringuette.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Si j'ai accepté de parrainer ce projet de loi dans l'enceinte du Sénat, c'est qu'il me semblait évident, depuis plusieurs années, que nous n'avions pas regardé, en tant que législateur, la problématique de la gestion de nos ressources humaines à l'intérieur de la fonction publique.

Comme M. Dumesnil l'a mentionné, en tant que plus gros employeur à l'intérieur de notre pays, je crois que ce fut une lacune considérable. Je suis heureuse de voir que les ressources humaines recevront une attention particulière afin d'avoir une gestion saine, efficace, et équitable dans l'ensemble.

J'aurais deux petites questions à adresser à M. Dumesnil. Vous avez mentionné que le président de l'agence va maintenant siéger à l'École de la fonction publique, en remplacement du président de la Commission de la fonction publique. Est-ce qu'il y a une raison particulière à ce changement?

Mr. Dumesnil: Yes, some of the Public Service Commission's duties were transferred to the school as well as to our agency; the agency is now responsible for the entire learning policy. They also transferred research on the public service's future needs to the agency, so it was logical for the president of the agency to replace the president of the public service, given the fact that the services were transferred to the school and to the agency.

Senator Ringuette: Could you clarify for us the role played by the agency in comparison with that played by the Public Service Commission, on the issue of union representation?

Mr. Dumesnil: I do not know if I can answer your question adequately, senator. I can however say that union relations still fall under Treasury Board's mandate; they were not transferred to the agency, nor are they the responsibility of the public service.

The Public Service Commission is what I would call an "independent oversight agency reporting to Parliament." Perhaps I can clarify its mandate, but labour-management relations are still being dealt with by Treasury Board Secretariat.

Senator Ringuette: Will the agency have a role to play with public service unions? Under the agency's mandate, there are fundamental management issues, there is the Employment Equity Act, the Official Languages Act, as well as changes to job classifications; all of this will certainly be of interest to unions. What kind of dialogue will take place?

Mr. Dumesnil: We have consultation mechanisms to communicate with unions on all political matters. We sit on all committees. We will continue to do so, for all transferred responsibilities in this area. We will continue to maintain an excellent relationship with all unions, as we renew our policies. Everything we do is done in consultation with the unions. We will continue to work in the same way as we always have, but there will be improvements because under the Public Service Modernization Act, policy development is something we work on with the unions. This is going to continue to be the case with modernization.

Senator Ringuette: My last question is a major one. Considerable efforts have been made over the last few years, on both sides, in order to review job classification within the public service, efforts which did not bear fruit, in my opinion. Does the agency foresee classification reform for public service employees? Does the agency consider this a priority?

Mr. Dumesnil: It is a major priority. If you read our report on the plan, these are priorities that were set out last March. Currently, classification reform is one of the agency's seven major priorities. It is spread out over five years. The reform is in its second year. We can give you details on what is being done.

M. Dumesnil : Oui, certaines fonctions de la Commission de la fonction publique ont été transférées à l'école ainsi qu'à notre agence; toute la politique d'apprentissage appartient maintenant à l'agence. Ils ont également transféré tout l'aspect de recherche pour les besoins futurs de la fonction publique à l'agence, il était alors normal que ce soit le président de l'agence qui remplace la présidente de la fonction publique, étant donné que ces fonctions ont été transférées à l'école ainsi qu'à l'agence.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous clarifier le rôle de l'agence comparativement au rôle de la Commission de la fonction publique, auprès de la représentation syndicale?

M. Dumesnil : Je ne sais pas si je peux répondre d'une façon adéquate à cette question, sénateur. Je peux toutefois dire que les relations syndicales appartiennent toujours au secrétariat du Conseil du Trésor; elles n'ont pas été transférées à l'agence, et n'appartiennent pas à la Commission de la fonction publique.

La Commission de la fonction publique est ce que je pourrais appeler une « independent oversight agency reporting to Parliament ». Je peux peut-être vous clarifier son mandat, mais les relations patronales-syndicales demeurent toujours sous la responsabilité du secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que l'agence aura un rôle à jouer auprès des syndicats de la fonction publique? À l'intérieur du mandat de l'agence, il y a des éléments fondamentaux de gestion tels que la Loi sur l'équité, la Loi sur les langues officielles, ainsi que le renouvellement de la classification des emplois, qui sont certainement aussi des éléments qui intéressent de près les syndicats. Quel sera le dialogue qui sera engagé?

M. Dumesnil : On a des mécanismes de consultation avec les syndicats sur tous les aspects politiques. On participe à tous les comités. On continuera à le faire, suivant toutes les fonctions qui ont été transférées dans ce secteur. On continuera à avoir des relations très privilégiées avec tous les syndicats, dans le renouvellement de nos politiques. Tout ce qu'on fait, on le fait en consultation avec les syndicats. On continuera à poursuivre cela de la même façon que cela s'est toujours fait dans le passé, mais d'une façon améliorée, parce que dans la Loi sur la modernisation sur la fonction publique, il y a l'aspect développement que l'on fait avec le syndicat pour nos politiques. Cela continuera à se faire dans le contexte de la modernisation.

Le sénateur Ringuette : Ma dernière question est une question de taille. Des efforts considérables ont été faits dans les dernières années, de part et d'autre, afin de reformuler la classification des employés de la fonction publique, efforts qui n'ont pas eu de résultat positif, d'après moi. Est-ce que l'agence entrevoit une réforme de la classification des employés de la fonction publique? Est-ce que l'agence prendra ce dossier comme priorité?

M. Dumesnil : C'est une des grandes priorités. Si vous lisez notre rapport sur le plan, ce sont des priorités qui ont été déposées en mars dernier. La réforme de la classification est une des sept grandes priorités de l'agence, actuellement. Cela s'échelonne sur cinq ans, je crois. Nous sommes rendus à la seconde année de la

It is a major component. Everything relating to modernization that is done within the agency is linked to the modernization of the Public Service Act. It is definitely one of our top priorities.

Senator Ringuette: Will this be a part of the agency's new system for reporting to Parliament?

Mr. Dumesnil: I would like to point out that in the past, when we were a part of the Secretariat — which had a huge mandate — the report on plans and priorities which was tabled before Parliament by the president of Treasury Board was five pages long. Today, it is a 50-page document that sets out all of the details, plans and priorities surrounding official languages, employment equity, the implementation of the Public Service Modernization Act, the issue of bolstering accountability in human resources management, values and ethics, leadership programs, as well as classification reform. These aspects are dealt with in great detail in the report on plans and priorities for the next three years. We can give you a copy of our second report, tabled before Parliament on March 24. On the issue of accountability and information, this report is complete. The president of Treasury Board must defend the report before the Standing Committee on Government Operations and Estimates. The document now contains 50 pages instead of 4, 5 or 6 on human resources management.

Senator Ringuette: In their human resources planning, how are you going to get the Public Service Commission and the human resources branches of the various departments to use the tools of the Public Service Commission for recruiting?

Two things are of particular concern to me: first, the report indicating that bureaucratic favouritism played a role in the hiring of 25 per cent of students in 2003. Second, the complaints we constantly get about the fact that the human resources branches of various departments do not use the service provided by the Public Service Commission and bypass the whole Public Service Act by going through agencies to fill supposedly temporary positions that typically become permanent positions.

So they go around the whole system used by the Public Service Commission, on the pretext that it is too slow. I do not think it is because it is too slow, it is just that there is bad planning, bad management of our human resources.

How is your agency going to be able to restore the process so that this tool that we have, and that we are supposed to use the Public Service Commission for, is used by the departments?

Mr. Dumesnil: I am not the expert, I am not involved in any of the programs. I am just the Director General of Strategic Planning. I can assure you that the problem, as you have

réforme. On pourrait vous donner les détails sur ce qui s'est fait. C'est un des piliers majeurs. Tout ce qui se fait à l'intérieur de l'agence dans le contexte de la modernisation est lié à l'aspect de la modernisation de la Loi sur la fonction publique. C'est définitivement une de nos grandes priorités.

Le sénateur Ringuette : Cette priorité fera-t-elle partie du nouveau système de rapport au Parlement que l'agence fournira?

M. Dumesnil : J'aimerais souligner que dans le passé, alors que nous étions à l'intérieur du Secrétariat — qui avait un mandat énorme —, le rapport sur les plans et les priorités qui était déposé au Parlement par le président du Conseil du Trésor avait cinq pages. Maintenant, c'est un document de 50 pages qui donne tous les détails, les plans et les priorités qui sont articulés autour des langues officielles, l'équité en matière d'emploi, la mise en œuvre de la Loi sur la modernisation, la question de renforcement de tout l'aspect des systèmes d'imputabilité en gestion des ressources humaines, les valeurs et l'éthique, toute la question des programmes du leadership, ainsi que la réforme de la classification. Ce sont tous des secteurs extrêmement détaillés en plans et en priorités pour les trois prochaines années. On pourrait vous donner copie de notre second rapport, déposé au Parlement le 24 mars. Ce rapport, au point de vue de la reddition de comptes et de l'information, et de l'imputabilité est évident. Le président du Conseil du Trésor doit défendre ce rapport devant le Comité des opérations et des prévisions budgétaires. Ce document contient maintenant 50 pages sur la question de la gestion des ressources humaines, et non plus quatre, cinq ou six pages.

Le sénateur Ringuette : Comment allez-vous engager la Commission de la fonction publique et les départements des ressources humaines des différents ministères à utiliser, dans le cadre de leur planification de leurs ressources humaines, les outils de la Commission de la fonction publique pour le recrutement?

Deux choses m'inquiètent plus particulièrement : premièrement, le rapport qui indiquait que du favoritisme bureaucratique avait été utilisé dans le cadre de l'embauche de 25 p. 100 des étudiants en 2003. Deuxièmement, les plaintes que nous recevons continuellement dénonçant le fait que les départements des ressources humaines des différents ministères n'utilisent pas le service qui leur est offert par la Commission de la fonction publique, chevauchant ainsi toute la Loi sur la fonction publique, par l'intermédiaire d'agences pour combler des postes soi-disant temporaires, qui deviennent, de façon traditionnelle, des postes permanents.

On contourne donc tout le système utilisé par la Commission de la fonction publique, sous prétexte que c'est trop lent. Je considère que ce n'est pas parce que c'est trop lent, c'est seulement qu'on a une mauvaise planification, une mauvaise gestion de nos ressources humaines.

Comment votre agence pourra-t-elle reconstituer le processus pour faire en sorte que cet outil que nous avons, et que nous devons utiliser auprès de la Commission de la fonction publique, soit utilisé par le département?

M. Dumesnil : Je ne suis pas l'expert, je ne suis dans aucun des programmes. Je ne suis que le directeur général de la planification stratégique. Je peux vous assurer que la problématique, de la

defined it, is very real, it is a huge priority. One thing we are working on is reinforcing human resources planning and accountability; we are currently working with departments to create tools to better integrate human resources planning with operational planning. To that end, we are also working with the Public Service Commission on the whole recruiting problem, especially the external versus internal aspect. The number of applications every year is mind-boggling. The number of positions filled with those 50,000 applications — I do not have the exact figures — poses a problem in terms of internal recruitment versus external recruitment.

It is one of our top priorities. Ms. Boudrias is working closely with Ms. Barrados, President of the Public Service Commission, on the whole issue of recruitment. In fact, that was one of the priorities in the budget, the so-called small book on the budget, entitled *Modernization of the Public Sector Management*. In that document, recruitment is referred to as one of our priorities. Our deputy minister, Ms. Chartrand, has made it a priority to work together with Ms. Barrados to deal with this kind of problem.

I do not have the details. Ms. Boudrias could give you a more in-depth answer to that question.

[English]

The Deputy Chairman: Mr. Dumesnil, you indicated that you are acting on behalf of Ms. Monique Boudrias, the executive vice-president of the Public Service Human Resources Management Agency. Is there a president of the agency, or does this legislation create that position?

Mr. Dumesnil: There is a president of the agency. That person was named at the time the agency was created, on December 12, 2003. Ms. Chartrand is the equivalent of a deputy head; she heads the agency.

Senator Downe: Why is the president not here?

Mr. Dumesnil: Ms. Chartrand is accompanying Minister Alcock, the President of Treasury Board, at the House of Commons Government Operations and Estimates Committee in their discussion on the Main Estimates this morning. There was a conflict.

The Deputy Chairman: It is our intention with our ongoing mandate to have perhaps the president and the executive vice-president attend before us; however, we were also interested in moving along with this legislation. We knew that you had the background in relation to the legislation. We are pleased that you were able to be with us. That was helpful in that regard.

Bill C-8 seems to be part of the overall scheme of public service modernization, along with Bill C-25, which we handled a couple of years ago in this committee. Is Bill C-8 an afterthought, is it part of the planned evolution of this modernization of the public service?

façon dont vous l'avez définie, est très réelle, c'est une grande priorité. On a un élément qui s'appelle « le renforcement de la planification des ressources humaines et de l'imputabilité »; on travaille maintenant avec les ministères à mettre sur pied des outils pour mieux intégrer ce qu'on appelle la planification des ressources humaines avec la planification des opérations. Dans un tel contexte, on travaille aussi avec la Commission de la fonction publique afin de garder toute la problématique du recrutement, surtout l'aspect extérieur par opposition à l'aspect intérieur. Le nombre d'inscriptions par année est faramineux. Le nombre de postes que l'on comble avec ces 50 000 inscriptions — je n'ai pas les chiffres exacts — pose un problème du point de vue du recrutement interne par opposition au recrutement externe.

C'est une de nos grandes priorités. Mme Boudrias travaille de très près avec Mme Barrados, la présidente de la Commission de la fonction publique, sur tout l'aspect du recrutement. Cela a d'ailleurs été une des priorités dans le budget, ce qu'on appelle le « petit livre sur le budget », intitulé *Modernization of the Public Sector Management*. Dans ce document, on parle du recrutement comme étant une de nos priorités. Notre sous-ministre, Mme Chartrand, se fait une priorité de travailler conjointement avec Mme Barrados afin d'aborder ce genre de problème.

Je n'ai pas les détails. Mme Boudrias pourrait vous répondre de façon plus élaborée à ce sujet.

[Traduction]

Le vice-président : Monsieur Dumesnil, vous avez mentionné que vous agissiez au nom de Mme Monique Boudrias, la première vice-présidente de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique. Y a-t-il un président dans cette Agence ou est-ce cette Loi qui crée le poste?

M. Dumesnil : L'Agence a une présidente qui a été nommée lors de la fondation de l'Agence le 12 décembre 2003. Mme Chartrand a des fonctions équivalentes à celles d'une administratrice générale; elle dirige l'Agence.

Le sénateur Downe : Pourquoi ne s'est-elle pas présentée?

M. Dumesnil : Mme Chartrand accompagne, ce matin, le ministre Alcock, président du Conseil du Trésor, au Comité permanent de la Chambre des communes sur les opérations gouvernementales et les prévisions budgétaires.

Le vice-président : Nous avons l'intention, dans le cadre de notre mandat, de demander à la présidente et à la première vice-présidente de comparaître devant nous, toutefois, nous devons aussi continuer l'étude de ce projet de loi. Nous savons que vous avez une expérience liée à ce projet de loi. Nous sommes heureux que vous ayez pu venir. Ce sera utile.

Le projet de loi C-8 semble faire partie d'un plan d'ensemble de modernisation de la fonction publique avec le projet de loi C-25 que nous avons étudié il y a deux ou trois ans. Est-ce que le projet de loi C-8 est une réflexion après-coup, fait-il partie de l'évolution prévue de cette modernisation de la fonction publique?

Mr. Dumesnil: I was not there at that time, so I cannot say it was an afterthought. This is something the government decided to do in December 2003 in terms of reorganizing and restructuring the government. In November 2003, the Public Service Modernization Act received Royal Assent. The huge challenge of implementing that legislation was there. The Treasury Board Secretariat had a huge mandate and decided to create that entity called the Public Service Human Resources Management Agency to handle most of what I call the HR functions that were part of the Treasury Board Secretariat. It came into play by this political decision, and I was not really part of that stuff at that time at all. It is difficult for me to answer. Madame Boudrias would have been much better placed since she has been the one leading the Public Service Modernization Act.

The Deputy Chairman: Yes, we got to know her very well during that period of time and you can tell her that we are looking forward to having her appear before our committee in due course.

How far along are you on your long-term planning with respect to the agency? Is it premature for us to bring in either Ms. Chartrand or Ms. Boudrias to talk about long-term goals or objectives, or have you been operating long enough now as an agency?

Mr. Dumesnil: Definitely. In fact, if you read our report on plans and priorities, it is just like a strategic plan. It tells our vision, the mission, the results that we want to deliver over the next three to five years, the priorities, the resource involvement, the targets we want to achieve and so forth. Either of those people could attend here any time and display that in front of you. I can even share with you our report on plans and priorities, which is a 50-page document that describes all of these things.

The Deputy Chairman: Could you make that available to our committee?

Mr. Dumesnil: Absolutely.

The Deputy Chairman: That would be helpful in preparing for Madame Boudrias when she attends here.

Do you have anything in writing that would help us understand the relationship between the new agency and the Public Service Commission as well as your relationship in relation to the Official Languages Act? You talk about responsibilities that may be delegated to the president of the agency in relation to audit reports. My understanding is that it is more than merely audit reports, that there is a supervisory role that could be delegated to the president of the agency in relation to the Official Languages Act.

Mr. Dumesnil: We have an official languages branch, which was the one dealing with the Official Languages Act's implementation, the monitoring and all of these things. It was part of the Treasury Board Secretariat before and now has been transferred, as one of the many functions within the agency. The

M. Dumesnil : Je n'étais pas là à cette époque, je ne peux, donc, pas dire si c'était une réflexion après-coup. C'est quelque chose que le gouvernement a décidé de faire en décembre 2003 dans ses efforts de réorganisation et de restructuration des instances gouvernementales. La Loi sur la modernisation de la fonction publique a reçu la sanction royale en novembre 2003. Sa mise en œuvre présentait un énorme défi. Le Secrétariat du Conseil du Trésor avait un énorme mandat et avait décidé de créer l'organisme appelé Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique qui se chargerait de la majeure partie de ce que j'appelle les fonctions des RH qui étaient de la compétence du Secrétariat du Conseil du Trésor. C'est cette décision politique qui en est à l'origine et je n'y étais pas du tout impliqué à cette époque. Il est difficile pour moi de vous répondre. Mme Boudrias aurait été mieux placée pour le faire, car elle a joué un rôle prépondérant en ce qui concerne la Loi sur la modernisation de la fonction publique.

Le vice-président : Oui, nous avons eu l'occasion de très bien la connaître à cette période, vous pourrez lui dire que nous espérons la voir comparaître devant notre comité en temps opportun.

Où en êtes-vous avec la planification à long terme de l'Agence? Serait-il trop tôt d'inviter Mme Chartrand ou Mme Boudrias pour parler des objectifs à long terme ou est-ce que l'Agence fonctionne depuis suffisamment longtemps?

M. Dumesnil : Absolument. En fait, notre rapport sur les plans et priorités ressemble beaucoup à un plan stratégique. Il décrit notre vision, la mission, les objectifs que nous voulons atteindre dans les trois ou cinq ans à venir, les priorités, les ressources, les buts que nous visons et ainsi de suite. N'importe laquelle de ces deux personnes pourrait se présenter ici n'importe quand et vous en parlez. Je peux même vous distribuer notre rapport sur les plans et priorités qui est un document de cinquante pages et qui décrit tout ce que je viens de mentionner.

Le vice-président : Pourriez-vous le fournir au comité?

M. Dumesnil : Absolument.

Le vice-président : Cela nous permettra de nous préparer à la comparution de Mme Boudrias.

Avez-vous de la documentation écrite qui nous aiderait à comprendre les rapports entre la nouvelle Agence et la Commission de la fonction publique ainsi que vos rapports avec la Loi sur les langues officielles? Vous avez parlé de responsabilités qui pourraient être déléguées à la présidente de l'Agence en ce qui concerne les rapports de vérification. Je crois comprendre qu'il ne s'agit pas seulement des rapports de vérification, un rôle de supervision pourrait être délégué à la présidente de l'Agence par rapport à la Loi sur les langues officielles.

M. Dumesnil : Nous avons une Direction des langues officielles qui était chargée de la mise en vigueur de la Loi sur les langues officielles, de la surveillance et de tout ce qui est lié à cela. Elle faisait partie du Secrétariat du Conseil du Trésor et a été transférée et est devenue l'une des nombreuses fonctions de

official languages branch is part of the agency. That is why instead of the secretary tabling the report, we wanted to make that amendment, that it should be our deputy minister tabling the report since the official languages branch is part of the agency now.

The Deputy Chairman: Does that include monitoring and implementation as well as auditing?

Mr. Dumesnil: Yes.

The Deputy Chairman: In terms of your relationship with the Public Service Commission and the role in setting standards and different objectives within the Public Service Commission —

Mr. Dumesnil: I do not have anything in writing.

The Deputy Chairman: Can you explain that a little bit more for us? Is there overlap there in terms of the standards, categories and job classifications, those kinds of roles, within the public service?

Mr. Dumesnil: I would prefer to have someone else answer that question.

The Deputy Chairman: Would you take that back as a question and give us an understanding of the relationship between the agency and the Public Service Commission on those issues?

Mr. Dumesnil: Yes.

Senator Downe: My question pertains to the costs. When the agency was established in December 2003, what additional cost to the treasury was there in setting up this agency?

Mr. Dumesnil: There was no cost because these entities were part of the secretariat. They were transferred, and we created the office of the deputy minister through the envelope that was transferred with the functions. It did not create anything. As a matter of fact, we have been moving to consolidate many vice-presidents' positions, moving from seven vice-presidents at the beginning to four. We are actually moving to reduce costs, and we have been participating in the reallocation exercise. There were no cost implications. We just operated within the envelope and even went to downsizing.

Senator Downe: The costs were reallocated, as I understand. The current president, for example, was not at the DM level. I think you indicated earlier she is currently at the DM level. That would be an additional cost, but that is a reallocation, is it not?

Mr. Dumesnil: Yes, it was handled through the envelope transfer.

Senator Downe: The vice-presidents — seven to four — what were the seven doing, and what consolidation is happening that you require only four now?

Mr. Dumesnil: It is not seven to four. We are moving to consolidate some vice-president positions, to deal with the reallocation exercise. We have been combining VP classifications — for example, the VP in charge of the secretariat and the HR modernization. They have been

l'Agence. La Direction des langues officielles fait partie de l'Agence. C'est la raison pour laquelle qu'au lieu que le secrétaire dépose le rapport, nous voulions faire cet amendement et ce serait notre sous-ministre qui déposerait le rapport puisque la Direction des langues officielles fait maintenant partie de l'Agence.

Le vice-président : Est-ce que cela comprend la surveillance, la mise en vigueur et la vérification?

M. Dumesnil : Oui.

Le vice-président : En ce qui concerne vos rapports avec la Commission de la fonction publique et le rôle visant à établir des normes et des objectifs différents au sein de la Commission de la fonction publique...

M. Dumesnil : Je n'ai rien par écrit.

Le vice-président : Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet? Y a-t-il un chevauchement entre les normes, les catégories et les classifications des postes, ce genre de rôles, au sein de la fonction publique?

M. Dumesnil : Je préférerais que quelqu'un d'autre réponde à cette question.

Le vice-président : Pouvez-vous prendre note de cette question et nous répondre plus tard afin que nous sachions quels rapports l'Agence et la Commission de la fonction publique entretiennent dans ces domaines?

M. Dumesnil : Oui.

Le sénateur Downe : Ma question porte sur les coûts. Quels ont été les coûts additionnels pour le Trésor pour établir cette Agence en décembre 2003?

M. Dumesnil : Il n'y a eu aucun coût, car ces entités faisaient partie du Secrétariat. Elles ont été transférées et nous avons créé le bureau du sous-ministre au moyen de l'enveloppe qui a été transférée avec les fonctions. L'Agence n'a rien créé. En fait, nous avons fusionné beaucoup de postes de vice-président, passant de sept vice-présidents au début à quatre aujourd'hui. Nous réduisons les coûts et nous avons participé à l'exercice de réaffectation. Il n'y a pas eu de répercussions sur les coûts. Nous avons simplement fonctionné dans les limites de l'enveloppe et nous avons même réduit des effectifs.

Le sénateur Downe : Les coûts ont été réaffectés, si je comprends bien. La présidente actuelle, par exemple, n'était pas à la catégorie DM. Je crois que vous avez indiqué tout à l'heure qu'elle était aujourd'hui à la catégorie DM. Ce serait un coût additionnel, mais n'est-ce pas une réaffectation?

M. Dumesnil : Oui, ça a été fait au moyen du transfert de l'enveloppe.

Le sénateur Downe : Les vice-présidents — de sept à quatre — que faisaient les sept et qu'avez-vous fait au niveau de la fusion pour n'en avoir besoin que de quatre aujourd'hui?

M. Dumesnil : Nous ne sommes pas passés de sept à quatre. Nous envisageons de fusionner quelques postes de vice-présidents dans le cadre de l'exercice de réaffectation. Nous avons fusionné des classifications de vice-président — par exemple, le vice-président chargé du Secrétariat et de la modernisation des RH.

combined under one vice-president. We have been doing the same thing for employment equity for HR planning and accountability; there were two vice-presidents, now combined under one vice-president. We are looking at combining two more vice-presidents to meet our reallocation target.

Senator Downe: You had how many vice-presidents before this reorganization?

Mr. Dumesnil: Seven, and we hope in the end to have five or four.

Senator Downe: The 5 per cent reallocation under expenditure review, where did that 5 per cent come from?

Mr. Dumesnil: We had a youth internship program that was eliminated.

Senator Downe: What was that program? Was that young people outside or inside the public service?

Mr. Dumesnil: It was one of our programs under our leadership network.

Senator Downe: Were these current public servants or were they outside of the public service?

Mr. Dumesnil: It was to recruit young people outside of the public service. It was transferred to Human Resources and Skills Development Canada. I do not have the details.

Senator Downe: I appreciate that. What else was affected by the 5 per cent?

Mr. Dumesnil: We went through streamlining exercises, consolidations, et cetera. I do not have the details.

Senator Downe: I appreciate that; if you can send them, it would be appreciated. Was there any change at the senior level under the reallocation or was it all at the entry level, the youth internship and other programs that were affected?

It seems to me that, under this reorganization in December 2003, what has happened is that someone has been elevated to the DM level, there has been a 5 per cent reallocation, and some of that affected the people at the lower level — the youth internship and others. Has there been any reallocation at the top? There has been a consolidation of the seven vice-presidents to four or five. Those people were taking early retirement, were they?

Mr. Dumesnil: I do not have the details for all of that.

Senator Downe: My question, Mr. Chairman, is the cost. This reorganization was done very quickly; what is the cost to the treasury and what are the implications? We also have the expenditure review; we are now seeing the impact of the expenditure review across the government and across the country. I am interested in pursuing that, and I will at a later date.

The Deputy Chairman: Is that something you can provide us when you go back to your office?

Ces deux fonctions ont été fusionnées en une seule. Nous avons fait la même chose pour les vice-présidents de l'équité en emploi et pour la planification et responsabilisation en matière de RH; il y avait deux postes de vice-président qui ont été fusionnés en un seul. Nous envisageons de fusionner deux autres postes de vice-président en un seul pour atteindre notre objectif de réaffectation.

Le sénateur Downe : Il y avait combien de vice-présidents avant cette réorganisation?

M. Dumesnil : Sept et nous espérons arriver à cinq ou quatre.

Le sénateur Downe : La réaffectation de 5 p. 100 dans le cadre de l'examen des dépenses, quelle est l'origine de ces 5 p. 100?

M. Dumesnil : Un programme de stages pour les jeunes a été éliminé.

Le sénateur Downe : Quel était ce programme? S'agissait-il de jeunes travaillant dans la fonction publique ou à l'extérieur de la fonction publique?

M. Dumesnil : C'était un de nos programmes dans le cadre du Réseau du leadership.

Le sénateur Downe : Étaient-ils ou non des employés de la fonction publique?

M. Dumesnil : Le programme visait à recruter des jeunes à l'extérieur de la fonction publique. Le programme a été transféré aux Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Je n'ai pas les détails.

Le sénateur Downe : Bon. Est-ce que quelque chose d'autre a été touché par les 5 p. 100?

M. Dumesnil : Nous avons procédé à des rationalisations, fusionné des postes et ainsi de suite. Je n'ai pas les détails.

Le sénateur Downe : D'accord, si vous pouvez nous les faire parvenir, nous apprécierons. Y a-t-il eu d'autres changements au niveau de la direction dans le cadre de la réaffectation ou était-ce seulement au niveau du recrutement, des programmes de stage pour les jeunes et d'autres programmes?

Il me semble que, dans le cadre de cette réorganisation faite en décembre 2003, il se trouve que quelqu'un a été hissé au niveau de la catégorie DM, il y a eu une réaffectation de 5 p. 100 et cela a en partie touché des personnes à un niveau inférieur — les stages pour les jeunes et d'autres programmes. Y a-t-il eu une réaffectation au niveau de la direction? Sept postes des vice-président ont été fusionnés en quatre ou cinq. Ces personnes ont pris une retraite anticipée, n'est-ce pas?

M. Dumesnil : Je n'ai pas les détails de tout cela.

Le sénateur Downe : Ma question, monsieur le président, porte sur le coût. Cette réorganisation a été faite très rapidement; quel en a été le coût pour le Trésor et quelles sont les répercussions? Nous avons aussi l'examen des dépenses; nous allons voir l'effet de l'examen des dépenses sur le gouvernement et sur le pays. J'aimerais approfondir cette question et je le ferai plus tard.

Le vice-président : Est-ce quelque chose que vous pourriez nous fournir lorsque vous retournerez à votre bureau?

Mr. Dumesnil: Sure.

The Deputy Chairman: If it takes some time to do the work, you can indicate to the president and the executive vice-president that we will be pursuing that question when they appear before us. We appreciate that the agency has now been in existence for a period of time, so you should have a bit of understanding as to the answers to those questions.

Could you, as well as researching that information for us, provide us with an organization chart?

Mr. Dumesnil: Absolutely. In fact you have it in the RPP, the report on plans and priorities. The organizational chart is there.

The Deputy Chairman: Thank you.

[Translation]

Senator Ferretti Barth: You are going to designate a president of the Public Service Human Resources Management Agency of Canada. How are you going to choose that president? Will the position be open to all? How much is this change going to cost?

Mr. Dumesnil: The position of president already exists. The president has already been appointed.

Senator Ferretti Barth: Who appointed her?

Mr. Dumesnil: The Prime Minister, I guess.

Senator Ferretti Barth: On whose recommendations? Was there a selection from among eligible candidates?

Mr. Dumesnil: During restructuring, directors were appointed and Ms. Chartrand was appointed president of the new agency, which was created by Order-in-Council in November 2003. She is still our president, and that is how it was done. The Prime Minister appointed a series of deputy ministers and Ms. Chartrand was appointed at that time.

Senator Ferretti Barth: That kind of appointment bothers me a bit. We hear names left, right and centre; people who may never have made a mark in political or public life. Are there not any rules for those appointments? I accept that it comes from the Prime Minister's Office, but those people are appointed to deal with activities that affect the public service and the public in general.

Mr. Dumesnil: Ms. Chartrand had a position at Privy Council Office at the time.

Senator Ferretti Barth: Is it indiscreet to ask you what Ms. Chartrand's salary is?

Mr. Dumesnil: I do not have that detail.

Senator Ferretti Barth: Can you provide us with it?

Mr. Dumesnil: Yes, certainly.

[English]

Senator Stratton: My question is in reference to Senator Downe's interest in how much this will cost. The House side expressed concern about the cost of the creation of an

M. Dumesnil : Bien sûr.

Le vice-président : Si cela va vous prendre du temps, vous pourrez mentionner à la présidente et à la première vice-présidente que nous approfondirons cette question quand elles comparaitront devant nous. L'Agence existe depuis quelque temps, donc vous devriez connaître un peu les réponses à ces questions.

En plus de communiquer ces renseignements, pourriez-vous aussi nous faire parvenir un organigramme?

M. Dumesnil : Absolument. En fait, le rapport sur les plans et les priorités contient un organigramme.

Le vice-président : Merci.

[Français]

Le sénateur Ferretti Barth : Vous allez désigner un président de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Comment allez-vous choisir ce président? Est-ce que ce poste sera ouvert à tous? Combien va coûter ce changement?

M. Dumesnil : Le poste de président existe déjà. La présidente a déjà été nommée.

Le sénateur Ferretti Barth : Elle a été nommée par qui?

M. Dumesnil : Par le premier ministre, je présume.

Le sénateur Ferretti Barth : Sur les recommandations de qui? Y a-t-il une sélection parmi des candidats possibles?

M. Dumesnil : Lors de la restructuration, ils ont nommé des têtes dirigeantes et Mme Chartrand a été nommée présidente de la nouvelle agence qui a été créée par décret en novembre 2003. Elle est toujours notre présidente et c'est ainsi que cela s'est fait. Le premier ministre a nommé une série de sous-ministres et Mme Chartrand a été nommée à ce moment.

Le sénateur Ferretti Barth : Ce genre de nomination me dérange un petit peu. Nous entendons des noms de gauche à droite; des gens qui n'ont peut-être jamais marqué la vie politique ou publique. N'y a-t-il pas des règles pour ces nominations? Je suis d'accord que cela vient du Cabinet du premier ministre, mais ces gens sont nommés pour s'occuper d'activités qui touchent la fonction publique et le public en général.

M. Dumesnil : Mme Chartrand occupait un poste au Bureau du Conseil privé à ce moment-là.

Le sénateur Ferretti Barth : Est-ce indiscret de vous demander le salaire de Mme Chartrand?

M. Dumesnil : Je n'ai pas ce détail.

Le sénateur Ferretti Barth : Est-ce que vous pouvez nous le fournir?

M. Dumesnil : Oui, certainement.

[Traduction]

Le sénateur Stratton : Ma question porte sur l'intérêt du sénateur Downe concernant le coût. La Chambre a exprimé des préoccupations au sujet du coût de la création d'une agence

independent agency and thus did not recommend that. You cannot run anything without costs, but if it falls within something else, then it may be difficult to break down those costs, which we need to know. Was that why there was not a new separate human resources agency? If so, what would that new agency have cost, because there would have been an independence that currently we do not have, as compared to what it will cost? How much are we giving up for that independence? To save a few dollars, what will we give up? I think we need to know the figures.

Ms. Mylène Bouzigon, Senior General Counsel, Finance, Treasury Board, Public Service Human Resources Management Agency: I am far from being as expert at financial matters as you, senator, but I believe the agency has a line in the estimates and in the supply bills. We would be pleased to forward to the committee the information in respect of the activities of the agency.

Senator Stratton: I appreciate that, but I want to understand why the House did not pursue a new, independent agency. If the reason was the cost, then we should have known that amount as compared to what the cost will now be. There should be a difference that could tell us why the House decided not to go to a new agency because of the cost and to fold it in instead, saving money as a result. How much are we saving by doing this, thereby giving up the independence of an outside agency? What are we giving up? What is the saving? It should be known in real dollars.

Ms. Bouzigon: Do you need a response?

Senator Stratton: I would expect a response to the committee stating the amount an independent agency would have cost, the amount it will cost today, and the amount saved. The House said it did not want the expense of creating an additional agency and determined it would save money by folding it in? However, how much are we saving and what are we giving up?

Ms. Bouzigon: We will do our best to provide the information. The Public Service Human Resources Management Agency is a separate department as listed in one of the schedules of the Financial Administration Act. In that respect, it has its own reporting duties and obligations. It is not legally independent where it supports the Treasury Board as the committee of ministers, as does the Secretariat. We will do our best to obtain that information for the committee.

Senator Stratton: Thank you.

The Deputy Chairman: Is it accepted that this agency was created as part of Treasury Board for financial reasons and not for administrative reasons? That seems to be the basis of the question.

Senator Stratton: That is my sense.

indépendante et par conséquent, elle ne l'avait pas recommandée. Rien ne peut fonctionner sans qu'il y ait des coûts, mais si ces coûts doivent être assumés par des tiers, il peut alors être difficile d'en connaître la répartition, or c'est quelque chose que nous devons savoir. Est-ce la raison pour laquelle il n'y a pas eu une nouvelle agence distincte des ressources humaines? Si cela avait été le cas, quel aurait été le coût de cette nouvelle agence, car cette agence aurait eu une autonomie, au lieu de se demander ce qu'elle coûtera? Que concédons-nous pour cette autonomie? Pour économiser quelques dollars, que concédons-nous? Je pense que nous devons connaître ces chiffres.

Mme Mylène Bouzigon, avocate générale principale, Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor, Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada : Comme vous, monsieur le sénateur, je suis loin d'être une spécialiste des questions financières, mais je crois que l'Agence a un secteur d'activité dans le budget et dans le projet de loi de crédits. Nous serons heureux d'envoyer au comité les renseignements concernant les activités de l'Agence.

Le sénateur Stratton : D'accord, mais je veux connaître la raison pour laquelle la Chambre n'a pas opté pour une nouvelle agence autonome. Si la raison en était le coût, nous devrions donc connaître ce montant et le comparer à ce qu'il sera aujourd'hui. Il devrait y avoir une différence qui nous expliquerait la raison pour laquelle la Chambre a décidé de ne pas opter pour une nouvelle agence en raison du coût et l'a rattachée pour économiser de l'argent. Combien d'argent épargnons-nous en faisant cela, abandonnant ainsi l'autonomie d'une agence extérieure? Que concédons-nous? Quelles sont les économies? Nous devrions savoir à combien elles s'élèvent en dollars.

Mme Bouzigon : Avez-vous besoin d'une réponse?

Le sénateur Stratton : Je m'attendrais à une réponse précisant au comité combien aurait coûté une agence indépendante, combien elle coûterait aujourd'hui et combien a-t-on économisé. La Chambre a dit qu'elle ne voulait pas encourir les dépenses liées à la création d'une nouvelle agence et a déterminé qu'elle économiserait de l'argent en la rattachant à une autre? Cependant, combien économisons-nous et qu'est-ce que nous abandonnons?

Mme Bouzigon : Nous ferons de notre mieux pour obtenir de l'information. L'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada est un ministère distinct inscrit dans une des annexes de la Loi sur la gestion des finances publiques. À ce titre, elle a ses propres devoirs et obligations en matière de reddition de comptes. Elle n'est pas légalement indépendante là où elle appuie le Conseil du Trésor en tant que comité de ministres, comme c'est le cas du Secrétariat. Nous ferons de notre mieux pour obtenir cette information pour le comité.

Le sénateur Stratton : Merci.

Le vice-président : Est-ce que cette agence a été créée au sein du Conseil du Trésor pour des raisons financières et non pour des raisons administratives? Cela semble être le fond de la question.

Le sénateur Stratton : C'est mon avis.

The Deputy Chairman: Could you provide an answer to that question as well?

Ms. Bouzigon: I will make a commitment on behalf of Mr. Dumesnil. However, I want to point out that there is not much fundamental difference between a separate agency and the agency as it currently exists. I am not aware of any financial aspects playing a part in determining how to proceed with the setting up of the Public Service Human Resources Management Agency.

Senator Murray: The agency was created at the time of the swearing in of the then new government. Am I incorrect in my recollection that the announcement indicated that this agency would be under Privy Council?

Mr. Dumesnil: Yes, at the beginning the agency was reporting to the President of the Privy Council. However, after the election there were some adjustments and the agency was put under the President of Treasury Board.

Senator Murray: What reason was given for that change?

Mr. Dumesnil: I was not part of the discussions, senator. I believe it was in the context of providing, within the portfolio of the Treasury Board, better handling of all the components. As the employer, Treasury Board is responsible for all human resource management functions. By putting it under the Treasury Board portfolio, it facilitated the coordination of the work of the portfolio of Treasury Board.

Senator Murray: You will not object, but you will likely not comment, if one were to draw the conclusion that there was a turf war between Treasury Board and the PCO and that Treasury Board won.

This was set up by the Prime Minister in pursuance of his authority over the machinery of government. What is the official title of the act?

Ms. Bouzigon: It is the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act.

Senator Murray: It was created by Order-in-Council under that act.

That leads me to my next question: What would happen if this bill were to be defeated, or if it were to die as a result of an early dissolution of Parliament? I am inviting you to reply that nothing would happen, life would go on.

The Deputy Chairman: Why do we have them here at all?

Senator Murray: How far wrong am I?

Senator Stratton: You are a cynic.

Senator Murray: No. I point out to you that the House of Commons fairly recently defeated the measure that would have given parliamentary authorization to the demerger of Foreign Affairs and International Trade. We were told immediately that what they had done was really of no practical effect, that life

Le vice-président : Pourriez-vous donner une réponse à cette question également?

Mme Bouzigon : Je ne prendrai pas d'engagement au nom de M. Dumesnil. Cependant, je tiens à signaler que fondamentalement, il n'y a pas une grande différence entre une agence distincte et l'agence telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Je ne suis pas au courant que des aspects financiers quelconques ont joué un rôle dans la façon de procéder pour créer l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique.

Le sénateur Murray : L'Agence a été créée au moment de l'assermentation de ce qui, à l'époque, était le nouveau gouvernement. Ai-je tort de dire que l'annonce de la création de cette agence indiquait qu'elle relèverait du Conseil privé?

M. Dumesnil : Oui, au début, l'Agence relevait du président du Conseil privé. Toutefois, après les élections, il y a eu certaines modifications et l'Agence a été placée sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor.

Le sénateur Murray : Quelle raison a-t-on donnée pour justifier ce changement?

M. Dumesnil : Je n'ai pas pris part aux discussions, sénateur. Je crois que c'était dans le contexte d'assurer une meilleure gestion de toutes les composantes au sein du portefeuille du Conseil du Trésor. En tant qu'employeur, le Conseil du Trésor est responsable de toutes les fonctions en matière de gestion des ressources humaines. En plaçant l'Agence au sein du portefeuille du Conseil du Trésor, cela facilitait la coordination du travail du portefeuille du Conseil du Trésor.

Le sénateur Murray : Vous ne protesterez pas, mais vous ne ferez vraisemblablement pas de commentaires, si quelqu'un tirait la conclusion qu'il y avait une guerre intestine entre le Conseil du Trésor et le BCP et que le Conseil du Trésor a gagné.

L'Agence a été créée par le premier ministre pour établir son autorité sur l'appareil gouvernemental. Quel était le titre officiel de la loi?

Mme Bouzigon : Il s'agissait de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique.

Le sénateur Murray : L'Agence a été créée par décret du gouverneur en conseil en vertu de cette loi.

Cela m'amène à ma prochaine question : qu'arriverait-il si le projet de loi n'était pas adopté ou s'il devait mourir à la suite d'une dissolution rapide du Parlement? Je vous invite à répondre qu'il n'arriverait rien, que la terre continuerait de tourner.

Le vice-président : Pourquoi avons-nous tous ces gens ici?

Le sénateur Murray : Dans quelle mesure ai-je tort?

Le sénateur Stratton : Vous êtes cynique.

Le sénateur Murray : Non. Je vous signale qu'il n'y a pas si longtemps, la Chambre des communes a rejeté la mesure qui aurait donné l'autorisation parlementaire nécessaire à la séparation des Affaires étrangères et du Commerce international. On nous a dit immédiatement que ce qu'elle avait fait n'avait pas

would go on and the departments would remain as they had been for some time, separate ministries. What really would be the effect if this bill were defeated or did not pass?

Ms. Bouzigon: If I rely on the ruling of the Speaker of the House on this very matter, he indicated that going ahead in that other case did not constitute disrespect toward Parliament. To the effect we are talking about the effect or the lack of effect on the orders that have already been issued, I would suggest that these orders remain valid from a legal perspective. I would not comment from a political perspective on that matter. That would not be my place. If the bill did not get through, that would not have any direct affect on the validity of the orders passed under the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act.

Senator Murray: Mr. Chairman, I wish to flag that issue for future consideration if you decide to file some kind of narrative with the report on this bill. Senator Lynch-Staunton has raised this on similar occasions in the past.

We all understand the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act and the Prime Minister's authority over machinery of government — that is clear. Increasingly, we are called upon simply to rubber stamp — which is not too harsh a term, I believe.

The Deputy Chairman: Regularize?

Senator Murray: Give parliamentary sanction to what has been done. We ought to look at that in terms of where the authority of the Governor-in-Council ends and where the authority of Parliament begins.

The Deputy Chairman: That is a fascinating issue. We will make note of that. If our witnesses have any comments they would like to pass along to us, we would appreciate receiving them. In the end, it seems that Senator Murray's answer to your question was not far off.

Senator Murray: I see in their statement and in the briefing book that our witnesses have been good enough to supply us with that there are certain benefits to giving this parliamentary sanction, but I maintain the position that if, for whatever reason, the bill were not to go through, this agency would continue as it has been doing without change.

Ms. Bouzigon: We cannot commit to what would happen in those circumstances.

The Deputy Chairman: Putting on my legal hat for a second, it would take an analysis of the bill and each clause of it to determine if there were something added to the Order-in-Council.

Senator Ringette: Everyone around this table knows my concern about human resources management, planning and so forth. In regard to the turf war between PCO and Treasury

vraiment d'effets pratiques, que la terre continuerait de tourner et que les ministères resteraient comme ils l'ont été pendant un certain temps, des ministères séparés. Quels seraient vraiment les effets si ce projet de loi était rejeté ou n'était pas adopté?

Mme Bouzigon : Si je me fie à la décision du Président de la Chambre des communes concernant cette question précise, il a indiqué que le fait d'aller de l'avant dans cet autre cas ne constituait pas un manque de respect à l'égard du Parlement. Dans la mesure où nous parlons des effets ou de l'absence d'effets sur les ordonnances qui ont déjà été émises, je dirais que ces ordonnances demeurent valables dans une perspective légale. Je ne ferai pas de commentaires sur la perspective politique de cette question. Ce ne serait pas ma place. Si le projet de loi n'était pas adopté, cela n'aurait pas d'effet direct sur la validité des ordonnances émises en vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, je désire que l'on prenne note de cette question pour étude future si vous décidez de présenter certaines observations accompagnant le rapport sur ce projet de loi. Le sénateur Lynch-Staunton a soulevé cette question dans des occasions semblables dans le passé.

Nous savons tous ce que veulent dire la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique et l'autorité du premier ministre sur l'appareil gouvernemental — c'est clair. De plus en plus, on nous demande d'approuver les yeux fermés tout simplement — ce qui n'est pas une expression trop dure, je crois.

Le vice-président : Régulariser?

Le sénateur Murray : Donner la sanction du Parlement à quelque chose qui a déjà été fait. Nous devrions regarder cette question sous cet angle : où se termine l'autorité du gouverneur en conseil et où commence l'autorité du Parlement.

Le vice-président : C'est une question fascinante. Nous en prendrons note. Si nos témoins ont des observations quelconques qu'ils pourraient nous livrer, nous aimerions les entendre. En bout de ligne, il semble que la réponse du sénateur Murray à votre question n'était si loin de la vérité que cela.

Le sénateur Murray : Je peux voir dans leur exposé et dans le document d'information que nos témoins ont eu la bonté de nous remettre qu'il y a certains avantages à accorder cette sanction parlementaire, mais je maintiens la position que si, pour quelque raison que ce soit, le projet de loi ne devrait pas être adopté, cette agence continuera de fonctionner comme elle le faisait sans aucun changement.

Mme Bouzigon : Nous ne pouvons pas nous avancer sur ce qui arriverait dans ces circonstances.

Le vice-président : Si je porte mon chapeau juridique pour un instant, il faudrait une analyse du projet de loi et de chacun des articles pour déterminer si on a ajouté quelque chose au décret du gouverneur en conseil.

Le sénateur Ringette : Tout le monde autour de cette table connaît mes préoccupations au sujet de la gestion, de la planification et ainsi de suite des ressources humaines. En ce qui

Board, I see Treasury Board as the only venue for human resources. The Public Service Commission has the job of recruiting. With Bill C-25, the modernization act that we approved almost two years, the Public Service Commission has the delegation authority of human resources planning within the public service. The agency is necessary, whether it is called an agency or whatever, but I do agree that it has been somewhat disassociated to a certain extent in order to focus. We cannot deny that our public service and the different departments of government are in dire need of proper learning respecting how to manage and plan. In the next few years, 25 per cent of our current public service will retire. That is almost a crisis of human resources management. If you look outside the public service box and compare that to the private sector, it is a human resources crisis in terms of serving the Canadian taxpayer.

I agreed to sponsor this bill because we need to have an emergency focus on human resources management within our public service sector. PCO definitely does not fit the bill, to look at that as a focus, considering all the other priorities they have to work with. We now have an agency for which this is the primary function; it is not second, eighth or ninth on their agenda of responsibility, it is the first responsibility. This is urgent for the public service employees of this country.

Senator Downe: Senator Ringuette makes some excellent points. While everything she said is true about the large number of public servants retiring, the problem I have is that I am not convinced that this was very well thought out. In December 2003, decisions were made. Six months later, after the election, these matters were reallocated or reassigned to another department, whether it is Privy Council or Treasury Board. I have some concerns about expenditure of funds. First, I wonder if we are meeting the objectives that Canadian taxpayers want us to meet. Second, what is the thought process behind this reorganization? After the next election, will this agency be merged with another department? Will it go back to what it was? Will it be reassigned somewhere else? What is the plan? Where does the government want to be with this agency in five and ten years? We will have to keep an eye on these matters as we go forward over the next few months.

Senator Murray: I wish to pursue this question of the new responsibilities under the Official Languages Act and related policies. There are three ministers, as I recall, who have particular responsibility for official languages: the Minister of Justice, the Minister of Canadian Heritage and your minister, the President of the Treasury Board. There is also a minister who has a coordinating role now, Mr. Bélanger.

concerne la guerre intestine entre le BCP et le Conseil du Trésor, je vois le Conseil du Trésor comme la seule voie possible pour les ressources humaines. La Commission de la fonction publique est responsable du recrutement. Par le projet de loi C-25, la Loi sur la modernisation que nous avons approuvée il y a presque deux ans, la Commission de la fonction publique s'est vue déléguer les pouvoirs en matière de planification des ressources humaines au sein de la fonction publique. Cette agence est nécessaire, qu'on l'appelle une agence ou quoi que ce soit d'autre, mais je suis d'accord qu'elle a été dissociée dans une certaine mesure pour pouvoir focaliser. Nous ne pouvons nier que notre fonction publique et les différents ministères du gouvernement ont grandement besoin d'un apprentissage approprié concernant la façon de gérer et de planifier. Au cours des prochaines années, 25 p. 100 de notre fonction publique actuelle partira à la retraite. Cela est presque une crise au niveau de la gestion des ressources humaines. Si vous regardez à l'extérieur de la boîte de la fonction publique et que vous comparez cela au secteur privé, il s'agit d'une crise en matière de ressources humaines pour ce qui est de desservir le contribuable canadien.

J'ai accepté de parrainer ce projet de loi parce qu'il est nécessaire d'accorder une attention urgente à la gestion des ressources humaines dans notre fonction publique. Le BCP ne convient définitivement pas pour se concentrer sur cette priorité, si l'on considère toutes les autres priorités auxquelles il doit faire face. Nous avons maintenant une agence pour qui c'est la fonction première; cette fonction n'occupe pas la deuxième, la huitième ou la neuvième place dans sa liste de priorités; c'est la première responsabilité. C'est quelque chose d'urgent pour les employés de la fonction publique de ce pays.

Le sénateur Downe : Le sénateur Ringuette a fait valoir d'excellents points. Bien que tout ce qu'elle a dit au sujet du fait qu'un grand nombre de fonctionnaires prendront leur retraite soit vrai, le problème, c'est que je ne suis pas convaincu que cette question a été mûrement réfléchi. En décembre 2003, des décisions ont été prises. Six mois plus tard, après les élections, ces questions ont été réattribuées à un autre ministère, qu'il s'agisse du Conseil privé ou du Conseil du Trésor. J'ai certaines préoccupations au sujet de la dépense de fonds. Premièrement, je me demande si nous réalisons les objectifs que les contribuables canadiens veulent que nous réalisons. Deuxièmement, quelle est l'idée derrière cette réorganisation? Après la prochaine élection, est-ce que cette agence sera fusionnée avec un autre ministère? Reviendra-t-elle à ce qu'elle était auparavant? Sera-t-elle rattachée ailleurs? Quel est le plan? Quelles sont les intentions du gouvernement pour cette agence dans cinq et dix ans? Nous devrions rester attentifs à ces questions au cours des prochains mois.

Le sénateur Murray : Je veux traiter de la question des nouvelles responsabilités en vertu de la Loi sur les langues officielles et des politiques connexes. Si ma mémoire est fidèle, il y a trois ministres qui ont une responsabilité particulière en matière de langues officielles : le ministre de la Justice, le ministre du Patrimoine canadien et notre ministre, le président du Conseil du Trésor. Il y a également maintenant un ministre qui joue un rôle de coordination, M. Bélanger.

The responsibility of the Treasury Board has to do with the implementation of the act and the policy within the public service. That is a large part of the whole thing, and it deals with three matters in particular. One is language of service to the public. The second is language of work — and correct me if I am wrong on this; if this does not fall within your responsibility, say so. Therefore, we have — language of service to the public, language of work within the public service, and equitable representation of the two official language groups in the public service.

How are you organizing yourselves to take this on? Are you absorbing the individuals and branches of the Treasury Board that now do this work? Are they moving over to come under your direction? How are you doing that?

Mr. Dumesnil: There have been no real changes. That official languages branch and its functions were transferred to the agency from the Treasury Board Secretariat, so there have been no real changes at all.

Senator Murray: The branch in question deals with language of service, language of work and equitable representation.

Mr. Dumesnil: I think so.

Senator Murray: Yours is not just an oversight responsibility. It is an operational responsibility, right? You have an executive responsibility.

[Translation]

You bring departments and agencies that are not following the act or the spirit of the Official Languages Act back into line.

Mr. Dumesnil: We monitor and draft reports.

[English]

Senator Murray: Are you taking on issues such as the bilingual bonus, which has been the subject of criticism from a succession of official languages commissioners?

[Translation]

Mr. Dumesnil: I am not an expert in that area. I would prefer to have the appropriate person answer those questions.

Senator Murray: I am on the official languages committee. Perhaps we will have the opportunity to discuss it again.

Mr. Dumesnil: Definitely, with our vice-president, Ms. Diana Monnette.

[English]

Ms. Bouzigon: I should like to add something. The Treasury Board remains responsible to follow up and to direct departments where there are issues that the agency wishes to refer to Treasury Board.

La responsabilité du Conseil du Trésor est liée à la mise en application de la loi et de la politique au sein de la fonction publique. C'est une partie importante de toute l'affaire et touche trois questions en particulier. La première, c'est la langue de communication avec le public. La deuxième, c'est la langue de travail — et corrigez-moi si j'ai tort; si cela ne relève pas de votre responsabilité, dites-le. Par conséquent, nous avons — la langue de communication avec le public, la langue de travail au sein de la fonction publique et la représentation équitable des deux groupes de langues officielles au sein de la fonction publique.

Comment vous organisez-vous pour faire face à ces responsabilités? Est-ce que vous absorbez les personnes et les services du Conseil du Trésor qui font ce travail à l'heure actuelle? Est-ce que les gens se retrouvent sous votre autorité? Comment faites-vous cela?

M. Dumesnil : Il n'y a pas eu de changements réels. La Direction des langues officielles et ses fonctions ont été transférées du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'Agence, alors, il n'y a pas eu de changements du tout.

Le sénateur Murray : La Direction en question traite de la langue de communication avec le public, de la langue de travail et de la représentation équitable.

M. Dumesnil : Je le pense.

Le sénateur Murray : Votre responsabilité ne se limite pas à une responsabilité de surveillance. Vous avez une responsabilité opérationnelle, n'est-ce pas? Vous avez une responsabilité de direction.

[Français]

Vous rappelez à l'ordre ces ministères et agences qui ne respectent pas la loi ou l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

M. Dumesnil : On fait le suivi et on rédige les rapports.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Est-ce que vous traitez de questions comme la prime au bilinguisme, qui a fait l'objet de critiques de la part de plusieurs commissaires aux langues officielles successifs?

[Français]

M. Dumesnil : Je ne suis pas expert dans ce secteur. Je préférerais que ce soit la personne responsable qui réponde à ces questions.

Le sénateur Murray : Je fais partie du Comité des langues officielles. On aura peut-être l'occasion d'en reparler.

M. Dumesnil : Sûrement, avec notre vice-présidente, Mme Diana Monnette.

[Traduction]

Mme Bouzigon : J'aimerais ajouter quelque chose. Le Conseil du Trésor demeure responsable de faire le suivi et de diriger les ministères là où il y a des questions que l'Agence désire communiquer au Conseil du Trésor.

The agency still supports Treasury Board. That has not changed. The branches that were doing —

Senator Murray: Your agency?

Ms. Bouzigon: The agency still supports Treasury Board — the powers and duties and functions of the board, not the secretariat but the board, none of that has changed.

Senator Murray: I understand that, but the secretariat has delegated — I see heads being shaken negatively. You have taken over responsibility for implementation of the Official Languages Act in the public service, right? That responsibility has been delegated to you from somewhere. I see your friends back there shaking their heads.

Ms. Bouzigon: The legal group with me. The Treasury Board has these broad-ranging policies; then, under the Treasury Board, there is an apparatus to support it. That apparatus was split in December 2003, where a number of functions that were part of the secretariat and portions of the secretariat were moved into the new agency, which then for a while reported to another minister. However, you still had the Treasury Board there.

Since July, you have the agency, the secretariat, going hand in hand in supporting the Treasury Board ministers. The Treasury Board oversight functions and duties have not been modified at all, and it is not modified by the bill.

Senator Murray: You do not report through the secretary of the Treasury Board. Your top person is the deputy head.

Ms. Bouzigon: The secretary remains the secretary of the board, in that he has special functions that only he has. However, the deputy head, the president, of the agency is charged with the entire management function.

Senator Murray: And reports to the minister?

Ms. Bouzigon: Yes. If I can clarify a point, there are two things that are done by the bill that would fall if the bill does not proceed. That is the official languages reference here to having the report being done by the president of the agency, and the other changes to the school boards.

Senator Murray: The audits.

Ms. Bouzigon: And the sitting of the schools boards. That was not in the Orders-in-Council. That is solely in the bill.

Senator Murray: Who does the audits now?

Ms. Bouzigon: Now it is the secretary of Treasury Board. It just makes sense to move that along with the rest of the functions.

The Deputy Chairman: I should like to thank our witness, Mr. Dumesnil and Ms. Bouzigon. You have undertaken a number of research projects for us and we look forward to receiving that information, which will prepare us to meet with

L'Agence appuie toujours le Conseil du Trésor. Cela n'a pas changé. Les directions que nous...

Le sénateur Murray : Votre agence?

Mme Bouzigon : L'Agence appuie toujours le Conseil du Trésor — les pouvoirs et les responsabilités et les fonctions du Conseil, non pas du Secrétariat, mais du Conseil; rien de cela n'a changé.

Le sénateur Murray : Je comprends cela, mais le Secrétariat a délégué — je vois des têtes qui font signe que non. Vous avez repris la responsabilité de la mise en application de la Loi sur les langues officielles dans la fonction publique, non? Cette responsabilité vous a été déléguée de quelque part. Je vois vos amis derrière qui agitent la tête.

Mme Bouzigon : Le groupe juridique qui m'accompagne. Le Conseil du Trésor a trois politiques très vastes; ensuite, en dessous du Conseil du Trésor, il y a un appareil pour l'appuyer. Cet appareil a fait l'objet d'une subdivision en décembre 2003; un certain nombre de fonctions qui relevaient du Secrétariat et des parties du Secrétariat ont été transférées à la nouvelle Agence, qui alors, pendant un certain temps, relevait d'un autre ministre. Cependant, le Conseil du Trésor était toujours présent.

Depuis juillet, vous avez l'Agence et le Secrétariat qui marchent main dans la main à l'appui des ministres du Conseil du Trésor. Les fonctions et les responsabilités de supervision du Conseil du Trésor n'ont pas été modifiées du tout et elles ne sont pas modifiées par le projet de loi.

Le sénateur Murray : La personne la plus haut placée est l'administrateur général.

Mme Bouzigon : Le Secrétaire demeure le Secrétaire du Conseil en ce sens qu'il a des fonctions spéciales qui lui sont uniques. Cependant, l'administrateur général, le président, de l'Agence est chargé de toute la fonction de gestion.

Le sénateur Murray : Et fait rapport au ministre?

Mme Bouzigon : Oui. Si je peux clarifier un point, il y a deux choses qui sont dans le projet de loi qui seraient annulées si le projet de loi n'est pas adopté. Il s'agit de l'allusion ici aux langues officielles voulant que le rapport soit rédigé par le président de l'Agence, et les autres changements au comité de direction de l'école.

Le sénateur Murray : Les vérifications.

Mme Bouzigon : Et le fait de siéger au comité de direction de l'école. Cela n'était pas dans le décret du gouverneur en conseil. C'est uniquement dans le projet de loi.

Le sénateur Murray : Qui fait les vérifications à l'heure actuelle?

Mme Bouzigon : À l'heure actuelle, c'est le Secrétaire du Conseil du Trésor. C'était tout simplement normal de déplacer cela avec le reste des fonctions.

Le vice-président : J'aimerais remercier nos témoins, M. Dumesnil et Mme Bouzigon. Vous avez entrepris un certain nombre de projets de recherche pour nous et nous attendons avec impatience de recevoir cette information, ce qui nous préparera

your executive vice-president and the president in due course. Perhaps you would take back our best wishes to them and tell them we are looking forward to them attending here.

Second, honourable senators, it is your steering committee's understanding that we would be ready to proceed with clause-by-clause consideration of the bill at our meeting tomorrow. We will do that at the beginning of the meeting at 6:15 p.m. We usually have a chance to meet socially over some nourishment at 5:30 p.m., and then we will proceed with the meeting, do the clause by clause and continue with representatives of Treasury Board on our favourite subject of foundations.

Senator Murray: It is always a good idea, in my humble opinion, when we are doing clause-by-clause consideration to have at least an official here, in the event that a senator wants to ask questions.

The Deputy Chairman: Would that be possible? Thank you, the indications are yes.

The committee adjourned.

pour rencontrer votre vice-président exécutif et le président en temps opportun. Peut-être pourriez-vous leur transmettre nos meilleurs vœux et leur dire que nous avons hâte de les voir comparaître ici.

Deuxièmement, honorables sénateurs, votre comité de direction croit savoir que nous serons prêts à procéder à l'étude article par article du projet de loi à notre réunion de demain. Nous le ferons au début de la réunion à 18 h 15. Nous avons habituellement l'occasion de nous rencontrer socialement autour d'un goûter à 17 h 30 et ensuite, nous débiterons la réunion, ferons l'étude article par article et continuerons à entendre les représentants du Conseil du Trésor sur notre sujet préféré, les fondations.

Le sénateur Murray : À mon humble avis, c'est toujours une bonne idée lorsque nous faisons une étude article par article d'avoir sur place au moins un représentant du ministère dans l'éventualité où un sénateur voudrait poser des questions.

Le vice-président : Est-ce que ce serait possible? Merci, la réponse étant oui.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Public Service Human Resources Management Agency:

Jean-Claude Dumesnil, Director General, Strategic Planning;
Mylène Bouzigon, Senior General Counsel, Finance, Treasury
Board, Public Service Human Resources Management Agency.

TÉMOINS

*Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique
du Canada :*

Jean-Claude Dumesnil, directeur général, Planification stratégique;
Mylène Bouzigon, avocate générale principale, Finances, Secrétariat
du Conseil du Trésor, Agence de gestion des ressources humaines
de la fonction publique du Canada.